



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

PROCÈS-VERBAL - 7/2021

**Séance ordinaire du 14 décembre 2021
à la Salle des spectacles**

Présidence : M. Laurent BALSIGER

Membres présents :	67
Membres absents excusés :	11
Membres non excusés :	<u>1</u>
Effectif total :	79

Absents excusés : Mmes Marisa DÜRST, Maryline JATON, Vânia LUIS FRANCISCO, Angelika MANSOUR, Julia MARGO, Kristina SWAN et Linn THOREAU-MARGOT et MM. Christophe CHABLAIS, Guy CHASSANG, Cristian NEAGU et Youri ROSSET.

Absent non excusé : M. Alexandre MEIER.

A 18h35, **M. Laurent Balsiger**, Président, ouvre cette séance ordinaire et souhaite une cordiale bienvenue à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Syndic et Madame et Messieurs les Conseillers Municipaux ainsi que Mme Sylvie Guggenheim, Secrétaire municipale a.i. Il tient également à remercier nos secrétaires ainsi que toute l'équipe du Bureau, les employés de la Commune, MM. Yves Glayre et M. Alain Aeschbacher et toutes les autres personnes qui ont contribué à la mise sur pied de ce Conseil et du repas qui suivra.

Il salue également le public qui s'est déplacé et nous fait l'honneur de suivre nos travaux, avec un salut tout particulier à notre Municipal honoraire M. Bernard Krattinger et à nos anciens collègues qui nous font l'honneur d'être présents et de partager ensuite le repas avec nous.

Il souhaite également la bienvenue à Albin Burki, notre plus jeune spectateur de ce soir, qui avec à peine quelques mois nous fait l'honneur de sa présence avec sa maman Fanny Burki.

Comme nous voulons faire honneur à l'apéritif et à l'excellent repas qui nous attendent, préparés par l'équipe du restaurant de l'Union sous la houlette de son directeur, Monsieur Sébastien Elind, il nous encourage à être clair et concis dans nos prises de parole de ce soir.

Il remercie toutes celles et ceux d'entre vous qui ont accepté de donner leur jeton de présence de la séance de ce soir pour l'association « Souffle2Vie » – aide aux nouveau-nés en Guinée», association fondée et dirigée par le Prof. Mathias Roth-Kleiner du Service de néonatalogie du CHUV, palinzard de longue date, qui vient justement de rentrer d'un voyage en Guinée et qui nous partagera également son expérience tout à l'heure.



Soirée riche et passionnante donc. Pour que les échanges lors de notre Conseil se déroulent sereinement, il rappelle qu'il est d'usage de commencer chaque intervention dans ce Conseil par une formule de politesse comme « Monsieur le Président, chers collègues ». Elle a pour but de poser le débat et d'éviter des emballements et des joutes oratoires qui pourraient dégénérer. Par ailleurs, en vertu de l'art. 80 – il rappelle qu'un orateur ne peut obtenir la parole une seconde fois tant qu'un conseiller qui la demandait ne s'est pas encore exprimé. Il remercie par avance de votre précieuse collaboration pour des débats de bonne tenue et efficaces.

Concernant le COVID qui du haut de sa 5^{ème} vague n'a pas dit son dernier mot.. il rappelle les règles applicables aujourd'hui, à savoir l'obligation du port du masque dans cette salle en tout temps, sauf pour les prises de parole au micro devant. Si l'intervention est courte, elle peut se faire à votre place, avec votre masque, mais merci d'attendre le micro. Notre scrutateur, M. Esteem Okoro, se chargera de vous l'apporter, il l'en remercie. Dans tous les cas, merci de commencer par rappeler votre nom et prénom, cela permettra, en ce début de législature, aux uns et aux autres de mettre des noms sur des visages.

Ces explications données, nous allons procéder pour la dernière fois à l'appel de deux manières, à savoir par le biais électronique et par appel nominal.

Mais auparavant, le Président donne la liste des personnes qui se sont excusées ce soir. Trois conseillers se sont annoncés en retard, ils rejoindront l'Assemblée au cours de la séance.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée ouverte par le Président avec 64 personnes présentes.

COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Le Président donne les informations, la plupart du temps comme il les a vécues ou reçues chronologiquement.

En ce début de séance, il tient à nous rappeler à l'essentiel en invoquant la Paix, la Bienveillance et la Sagesse sur notre Assemblée et que nous ayons toujours le bien de notre communauté palinzarde à l'esprit.

Depuis notre dernier Conseil, il a eu l'occasion de vous représenter aux événements suivants:

- Le repas jeunes citoyens le 11 novembre sur invitation de la Municipalité, belle soirée avec une vingtaine de jeunes très enthousiastes et avides de découvertes, notamment sur notre Commune. Un tout grand merci à toutes les personnes qui ont contribué au succès de cette édition, notamment l'équipe du CAP et du Service des affaires culturelles.
- La visite de Mme le Préfet le 2 décembre dernier. Une belle occasion d'échanger et de l'informer que le Bureau fonctionne très bien, avec notamment les nouveaux systèmes de vote pour le Conseil, de comptage pour les votations fédérales et cantonales, de relever également la bonne entente entre le Bureau et la Municipalité, et de traiter également les défis en lien avec le traitement du dossier du Plan d'affectation du Closalet.



- Le 10 décembre, il aurait souhaité, comme plusieurs d'entre vous certainement, participer à l'inauguration de la patinoire, événement malheureusement annulé à cause des nouvelles mesures COVID.
- Le 13 décembre, il a eu le plaisir de célébrer les nonante ans de Mme Rinsoz, résidente de la Girarde, entourée de ses proches.

Le 28 novembre dernier, à l'isolement à cause du COVID, il a été remplacé par notre premier vice-président M. Stéphane Bruneau, qui a assumé avec brio la présidence du dépouillement des votations fédérales dont il rappelle les résultats pour notre commune :

- Electeurs inscrits : 5'495, cartes de vote reçues : 3'735, soit une participation exceptionnelle de 67,95%
- 1^{er} Objet : Initiative sur les soins infirmiers : acceptée par 2'369 oui, 1'298 non
- 2^{ème} Objet : Initiative sur la justice : refusée par 776 oui, 2'810 non
- 3^{ème} Objet : Loi COVID-19 : acceptée par 2'708 oui et 965 non

Le comptage des votes a été effectué avec rapidité et succès grâce au nouveau logiciel SwissVote et le scanner que nous venons d'acquérir. Un grand merci et bravo à toute l'équipe du Bureau.

Au vu de certains retours sur le travail des commissions qui sont remontés jusqu'au Bureau, il aimerait rappeler quelques principes concernant le travail en commission :

- Quelques règles de comportement : Le respect et la bienveillance doivent être de rigueur en tout temps. Le Président porte la responsabilité de faire en sorte que cela soit le cas. Si des comportements excessifs devaient malgré tout se répéter, merci d'en informer le Bureau du Conseil afin qu'il puisse prendre les mesures appropriées.
- Eviter la cogestion et respecter la séparation des pouvoirs. Pour rappel, comme nous l'a très bien dit Mme Joelle Wernli, juriste à la DGAIC, le Conseil statue sur les conclusions d'un préavis. Sur le reste, il ne peut qu'émettre des remarques et recommandations, ou faire des vœux.
- Fixation des dates : Ce n'est pas la Commission qui décide de la date des séances, cela se fait d'entente entre la Présidence et le représentant de la Municipalité. Les membres qui ne peuvent pas participer sont chargés de se faire remplacer.
- Les délais ne sont pas gérés par la Commission, qui doit rendre son rapport au moins 24h avant la séance. Et cas échéant c'est le Conseil qui lui fixe un nouveau délai.

Le Président en a terminé avec ses communications.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le 8 décembre dernier, le Président a reçu le courrier suivant du Président de la Commission d'urbanisme et des constructions, la CUC, commission désignée par votre Bureau pour traiter du préavis 25/2021 au point 5 de notre ordre du jour :

« Monsieur le Président, chères et chers collègues,

Le soussigné, Président de la commission d'urbanisme et des constructions, vous informe que la Commission n'a pas été en mesure de rendre son rapport avant le Conseil du 14 décembre. En effet, après deux rencontres avec la Municipalité, le mercredi 17 et le mardi 30 novembre, et, il est vrai, de nombreux éclaircissements donnés, certaines zones d'ombre persistent,



lesquelles doivent encore être tirées au clair, et faire l'objet d'une discussion approfondie par la commission. En conséquence, elle propose au Conseil de retirer le préavis n° 25/2021 de l'ordre du jour afin de reporter le vote de celui-ci au Conseil le 15 février 2022.

Il est vrai que ce contretemps est contrariant. Mais étant donné la complexité du projet et de ses enjeux urbanistiques et politiques, il est important que la commission d'urbanisme et des constructions vous fournisse un rapport complet et détaillé. Cela permettra à la commission d'urbanisme de siéger à nouveau le 17 janvier.

Veillez agréer, Monsieur le Président, chères et chers collègues mes salutations les meilleures.
Alano Cauderay »

Sur la base de ce courrier, le Conseil, pour autant qu'il souhaite suivre la recommandation de la CUC, a 2 possibilités :

1. Supprimer cet objet de l'ordre du jour, comme proposé par la CUC, à savoir supprimer le point 5 de notre ordre du jour.
2. Lors du traitement du point 5 de l'ordre du jour, demander par au moins 10 Conseillers, le renvoi de cet objet à la prochaine, comme le permet l'art. 84 de notre Règlement.

Avant de faire voter le Conseil sur la proposition de la CUC de supprimer le point 5 de notre ordre du jour, le Président souhaiterait savoir s'il y a d'autres propositions de modifications de l'ordre du jour ?

Mme Brigitte Crottaz, Municipale souhaite prendre la parole pour expliquer la situation de la Commission d'urbanisme. Cette Commission en charge d'étudier le préavis 25/2021 vous demande de ne pas traiter le sujet du Cloalet ce jour, ne s'estimant pas en mesure de se prononcer sur ce préavis par manque de temps.

Cette Commission, en tant que commission ad hoc avait pour devoir, selon l'article 53 du règlement du Conseil communal, de remettre un rapport et de se prononcer sur les conclusions du préavis. Il est tout simplement inexplicable, et c'est pour moi une première depuis 2005 que je siéger dans ce Conseil, qu'une commission ne se prononce pas sur un préavis qu'elle a eu plus de 6 semaines pour étudier ainsi que 2 séances de commission, réalisant environ 6 heures pour poser ses questions. C'est sans problème que le service d'urbanisme, le propriétaire et moi-même aurions prolongé la 2^{ème} séance pour répondre à d'autres questions. Même si des points restaient peut-être insatisfaisants à leurs yeux, les Conseillères et Conseillers auraient dû se prononcer sur le préavis qui leur était soumis et conclure à l'acceptation, la modification ou le rejet des conclusions du préavis municipal.

Pour rappel, le quartier du Cloalet est en discussion au sein de ce Conseil depuis de nombreuses années. L'étude du projet de PQ a débuté en 2007, année où le Fonds de prévoyance Crédit Agricole-Indosuez a acheté ce terrain qui était colloqué en zone à bâtir depuis 2005. Le premier projet de plan de quartier a été accepté par le Conseil communal en 2017, mais combattu par un référendum. Le propriétaire a décidé de retravailler le projet en tenant compte des différentes critiques ayant conduit au référendum et, de plus, en a profité pour améliorer le projet et le faire certifier site 2000 watts ce qui représente à l'heure actuelle un label d'excellence pour une commune, d'autant plus pour une commune qui, comme Epalinges, est Cité de l'Energie.

Pour donner le temps à toutes et tous de se faire une opinion sur le préavis, sachant que le projet soumis à la Commission allait être source de plusieurs questionnements et demandes de précisions, d'autant plus que de nombreux membres sont nouveaux au sein du Conseil, nous avons décidé, avec le service d'urbanisme, de présenter le projet 1 mois avant la séance du Conseil communal, laissant le temps, si nécessaire d'ajouter une 2^{ème} séance.



Le 17 novembre, la Municipalité, le Service d'urbanisme ainsi que les propriétaires ont pu répondre pendant près de 3h à toutes les questions de la Commission. Le lendemain, le président de la commission m'a cependant informée que certains membres ne s'estimaient pas suffisamment renseignés et souhaitaient repousser la discussion le 17 janvier, soit 2 mois plus tard.

La Municipalité a refusé de retirer ce préavis de l'ordre du jour de décembre car elle souhaite voir ce projet avancer. En effet, depuis l'année 2000 où la passerelle a été inscrite dans le PDCom comme un objectif d'intérêt public, sa réalisation serait un élément très important pour faciliter la mobilité douce et rapprocher les 2 berges de notre commune et la réalisation de cette passerelle témoigne de l'engagement de la commune envers ses habitants.

Une deuxième séance de commission a donc été fixée au 30 novembre pour compléter les informations et répondre aux questions résiduelles de la Commission. En particulier, certaines questions concernaient les frais d'entretien pris en charge par la commune après la réalisation du quartier. Pour répondre à ce point, Monsieur le Municipal Perrin a participé au début de la séance et a ainsi pu informer les membres de la Commission des montants à prévoir pour ces tâches. Monsieur le Municipal Mischler a également participé au début de la séance pour informer les membres sur la genèse de ce projet qui est bien antérieure à ma nomination de responsable du dicastère de l'urbanisme.

Si l'on excepte le fait que nous avons tous trois été reçus de façon extrêmement agressive par certains membres de la Commission, nous avons ensuite pu fournir toutes les informations en réponses aux questions qui nous ont été adressées.

Peu avant la fin de la séance, une nouvelle requête a été faite, remettant en question le bien-fondé de la convention signée entre la Municipalité et le propriétaire en mars 2021. Pour information, une convention quasi identique avait été signée lors du premier projet qui n'avait pas soulevé la moindre question ni opposition.

La Municipalité est prête à apporter tous les éclaircissements souhaités par la Commission, en particulier l'avis du Service des finances, l'avis de Madame le Préfet et l'avis de droit de notre avocat sur cette convention au moment de la discussion du préavis prévu au point 5 de l'ordre du jour.

Je vous demande donc de bien vouloir laisser ce point à l'ordre du jour et de ne pas céder à cette injonction de la Commission d'urbanisme, qui officiait en tant que commission ad hoc et qui outrepassait clairement son rôle en pratiquant de la cogestion.

Mme Fabienne Bride, membre de la Commission d'urbanisme. Comme vous l'avez entendu, la Commission s'est réunie 2 fois, 1 fois durant 4 heures et l'autre durant 3 heures et nous avons eu des réponses à toutes nos questions, assez satisfaisantes à son sens, de la Municipalité, du Service technique et des propriétaires. Pour elle, ce quartier est un beau projet écologique, avec beaucoup de verdure, c'est un quartier à mobilité douce avec une sortie de parking uniquement sur la route de Berne. Il aura l'avantage d'avoir la passerelle qui va relier l'Est et l'Ouest d'Epalinges. Ce sera également un quartier assez social avec des endroits conviviaux pour que les gens puissent s'y réunir, des logements pour les aînés, des salles pour les jeunes et également des loyers qui seraient accessibles à des familles de la classe moyenne, ce qui manque cruellement à Epalinges. Tout le monde s'accorde à dire que ce quartier est un beau projet, qui pourrait difficilement être amélioré. Elle pense que tout report ne serait qu'une manière de perdre du temps ou d'en gagner et propose donc de maintenir ce point à l'ordre du jour.

M. Erich Dürst voit mal comment le Conseil pourrait traiter un objet sans avoir eu au préalable un rapport de commission. On peut discuter sur les raisons pour lesquelles nous n'avons pas ce rapport, mais à ce jour la Commission n'a pas été en mesure de terminer ses travaux. En votant



le nouveau règlement, qui n'est pas encore en vigueur, notre Conseil a exprimé sa volonté de laisser suffisamment de temps aux commissions pour traiter les dossiers complexes. Nous sommes tous d'accord que ce PA est un dossier complexe. Il ne parle pas maintenant du fond de ce projet, et Mme Bride l'a clairement exprimé, mais nous parlons de la forme. La Commission d'urbanisme, qui est aussi composée de nouveaux membres dans cette fonction et au sein du Conseil, mérite qu'on lui laisse suffisamment de temps pour examiner l'entier du dossier qui fait quand même 234 pages. Il ne suffit pas juste d'examiner les conclusions de la Municipalité, le travail de la Commission va plus loin, elle examine en détail le préavis, qu'elle pose toutes les questions, qu'elle débattre et qu'elle nous fasse ensuite une recommandation au moyen d'un rapport. Vu l'importance du sujet et vu l'état de la situation, il recommande le vote du retrait de ce point de l'ordre du jour et ainsi d'en débattre sur la base d'un rapport de commission le 15 février prochain.

Il n'y a pas d'autres interventions, le Président passe au vote de la modification de l'ordre du jour telle que proposée par la CUC, à savoir de supprimer le point 5 de notre ordre du jour.

Au vote, avec 31 oui, 26 non et 7 abstentions, ce point est supprimé de l'ordre du jour.

Mme Muriel Cuendet Schmidt demande le vote nominal.

M. Alain Monod, Syndic. Il n'est pas intervenu tout à l'heure, Mme Crottaz a expliqué toutes les bonnes raisons qui ont conduit la Municipalité à maintenir ce sujet à l'ordre du jour. Vous en avez dans un premier temps décidé autrement, la décision de maintenir ce point à l'ordre du jour ne préjugait pas de la décision pour la suite de la discussion au point 5. Chaque Conseiller peut demander la contre épreuve (art. 87), qui pourrait consister à demander le vote nominal ou le vote à bulletins secrets.

Le Président demande si au moins 20 conseillers soutiennent la contre-épreuve. Ce n'est pas le cas.

Mme Muriel Cuendet Schmidt maintient sa demande de vote nominal.

Le Président passe une nouvelle fois au vote, à main levée car l'appel nominal vient d'être refusé.

Au vote, avec 29 oui, 25 non et 9 abstentions, confirmation que le point 5 est supprimé de l'ordre du jour.

Le Président passe au vote de l'ordre du jour tel qu'amendé.

Au vote, avec 47 oui, 9 non et 5 abstentions, l'ordre du jour est accepté tel qu'amendé.

Vu que la CUC n'a pas rendu son rapport, le Président reprend l'art. 53 de notre règlement et lui impartit un délai pour le dépôt de son rapport au 8 février 2021.

Il passe donc au vote du délai de production du rapport au 8 février 2021.

Au vote, avec 60 oui, 1 non et 2 abstentions, le Conseil valide le délai du 8 février 2021 pour que la commission rende son rapport.



2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 09 NOVEMBRE 2021.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il passe au vote du procès-verbal du 09 novembre 2021.

Au vote, le procès-verbal du 09 novembre 2021 est accepté à une large majorité moins 3 abstentions.

3. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL COMMUNAL À LA COMMISSION CONSULTATIVE DE LA MOBILITÉ.

Le Règlement de la Commission consultative de la mobilité prévoit, à son article 3, trois représentants de notre Conseil.

Le Bureau du Conseil a envoyé un courriel aux Présidents de groupe afin d'annoncer les candidatures. Nous avons trois propositions :

Mme Manon Reist (Vert'lib)

M. Christian Guex (UDC)

M. Mazyar Yosefi (PS)

Le Président demande s'il y a d'autres candidatures.

M. François Puricelli s'étonne du fait qu'il n'a pas reçu de message concernant cette désignation. Il demande si un représentant de la Municipalité du PLR sera représenté dans ladite commission et que l'équilibre des partis soit respecté ?

M. Maurice Mischler, Municipal, informe que M. Perrin et lui-même seront les représentants de la Municipalité à cette commission. Les partis seront donc équitablement représentés.

Il y a donc le même nombre de candidats que de postes, l'élection est donc tacite.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

▪ M. Alain Monod, Syndic

Intervention sur les affirmations de M. Félix Schmidt quant à une éventuelle caisse parallèle : lors de la séance du Conseil du 09 novembre, M. le Conseiller Félix Schmidt, en intervenant sur la modification du Fonds d'efficacité énergétique, a émis l'hypothèse que la Municipalité pourrait avoir une caisse dite « Parallèle ». Vérification obtenue auprès du Canton, une telle affirmation peut être considérée comme diffamatoire. La Municipalité veut bien passer l'éponge cette fois-ci mais invite à l'avenir M. le Conseiller Schmidt à être un peu plus modéré dans ses affirmations et interventions.



Téléthon : année particulière... même les peluches sont victimes du COVID car elles ne sont pas arrivées en Europe. La météo n'était pas non plus favorable le 5 décembre. Il n'en demeure pas moins qu'entre les pompiers et la Jeunesse, le SDIS a pu récolter CHF 3'000.- en faveur du Téléthon cette année. C'est à peu près la moitié que d'habitude. Ceci a été constaté dans tous le Canton.

Carton 2 bouteilles en cadeau : que vous restiez ou non pour le repas tout à l'heure, vous n'oublierez pas de prendre en sortant le carton de deux bouteilles qui vous est destiné.

▪ **M. Pierre Jolliet, Municipal**

-

▪ **M. Maurice Mischler, Municipal**

Projet CAD. Séance d'information le 2 février 2022 : conformément au préavis d'intention accepté par le Conseil le 25 février 2020, la Municipalité investit activement dans le projet d'un chauffage à distance. Après une étude approfondie, la Municipalité a estimé que l'implantation la plus pertinente se trouvait aux abords du site de la voirie (parcelles 1934, 906 et 2809). En effet, ces parcelles étant colloquées en zone industrielle et en toute petite partie d'utilité publique, il a semblé judicieux d'imaginer la localisation de cette centrale de chauffe à cet endroit. Ainsi, il a été décidé de procéder à une mise à l'enquête d'implantation en début d'année 2022 et d'organiser une séance d'information le 02 février 2022 avec tous les acteurs de ce projet (Romande Energie, SIL, la commune d'Epalinges et d'autres mandataires externes) afin de répondre à toutes les questions concernant ce projet. Si le résultat de cette mise à l'enquête d'implantation est favorable, la Municipalité présentera des préavis de construction et pour la création d'une société anonyme qui lui permettra de concrétiser ce projet durable qui permettra d'économiser à la fois de l'énergie mais aussi des tonnes d'émissions de gaz à effet de serre.

▪ **M. Roland Perrin, Municipal**

Eporen – Mise en activité des panneaux solaires : il pensait pouvoir annoncer ce soir la mise en service des panneaux solaires de Bois-Murat Eporen mais malheureusement cette dernière est reportée de quelques jours, l'entreprise n'ayant pas terminé son travail.

▪ **Mme Brigitte Crottaz, Municipale**

Résultats du sondage de l'offre culturelle à Epalinges :

Comme vous le savez, le Service de la culture a procédé cet automne à un sondage pour connaître la satisfaction des Palinzardes et Palinzards en ce qui concerne la programmation culturelle de la commune et quels étaient leurs souhaits.

151 personnes y ont répondu dont 70% assistent régulièrement à des activités organisées par la Commune. Même si de nombreux commentaires positifs sont relevés, la moitié des participant.e.s jugent l'offre en matière d'activité culturelle pour adultes insuffisante. Ils soulignent le manque de variété dans la proposition des spectacles, une



qualité artistique insuffisante, des activités souvent trop axées sur les enfants et les seniors et moins sur les adultes.

La demande est de privilégier des spectacles de théâtre, d'humour, de cinéma, de musique actuelle ainsi que des expositions et des conférences/débats.

25% des participant.e.s au sondage ont pris part aux animations des Estivales en 2020 et 2021 et aux animations en lien avec la durabilité. Plus de 50% souhaitent que ces offres soient renouvelées. 35% ont fréquenté la patinoire et 57% souhaitent voir l'offre se renouveler. 45% ont participé à au moins une édition du 1066 Festival.

Les commentaires généraux sont surtout en lien avec une disproportion entre les spectacles amateurs et professionnels et le souhait de voir se développer une offre plus ambitieuse. De nombreuses idées ont jailli dont nous allons, dans la mesure du possible, tenir compte pour étoffer l'offre culturelle au cours des prochaines années.

Le résultat de ce sondage vient confirmer l'impression qui était déjà la nôtre au début de cette législature et, dans ce sens, nous avons cherché à varier les événements et à élever le niveau ce qui, bien sûr, se traduit par des cachets plus élevés pour les artistes. Sans viser pour l'instant une programmation aussi ambitieuse que Renens par exemple, nous avons préparé un programme de janvier à juin 2022 alternant des spectacles de théâtre, d'humour, de musique actuelle, de jazz et de musique classique. Pour équilibrer le budget, les spectacles qui se dérouleront dans la grande salle seront désormais payants avec des prix variables mais restant abordables.

D'autres spectacles se dérouleront à la maison de paroisse et resteront gratuits, de même que le concert prévu à l'Eglise.

Le programme du premier semestre de l'agenda culturel sera transmis sous forme d'un feuillet détachable dans le prochain SORTIR de janvier qui est quasiment sous presse. Nous espérons que vous serez nombreuses et nombreux à assister à ces spectacles et que vous leur ferez une bonne publicité, ce qui nous permettra d'envisager un deuxième semestre encore plus riche en événements.

En raison de la pandémie, il persiste malgré tout un important manque de sécurité quant à la possibilité de pouvoir présenter chacun de ces spectacles, mais nous croisons les doigts et espérons que tous pourront se dérouler sans annulation.

Le Président donne à nouveau la parole à notre Syndic.

- **M. Alain Monod, Syndic**

Vœu de la Municipalité : il avait prévu d'intervenir à la fin du point 5 mais vu que celui-ci a été supprimé, il profite d'intervenir maintenant. La démocratie c'est débattre de manière critique mais c'est aussi pouvoir débattre de manière constructive. Dans tous les cas, la bienséance et la convenance restent de mise à l'égard de tous les participants. Qu'ils soient internes ou externes, la Municipalité a tout à fait le droit de s'entourer de participants externes pour répondre en direct aux questions les plus pointues qui sont posées. Des échos qu'il a eus des deux séances consacrées au PA « Le Cloalet » lui font dire que cela n'a pas toujours été le cas. Mme la Municipale Crottaz en a fait allusion, le Président également. Il y a évidemment beaucoup de passion autour de ce sujet, la Municipalité émet toutefois le vœu qu'à l'avenir, et pour toute la législature les choses se passent de manière plus sereine, tout le monde en sortira gagnant.



5. PLAN D’AFFECTATION « LE CLOSALET » - ADOPTION - PRÉAVIS 25/2021.

Ce point est reporté à la prochaine séance.

6. ADOPTION DU BUDGET 2022 DE LA CISTEP – PRÉAVIS 26/2021.

Le Président passe la parole à M. Sandy Warth, président de la Commission des finances, pour la lecture de son rapport (au dossier).

Le Président le remercie, ainsi que la Commission des finances pour leur travail.

La parole n’est pas demandée, le Président passe donc au vote du préavis 26/2021.

Au vote, avec 62 oui et 4 abstentions, le préavis 26/2021 est approuvé à une large majorité.

7. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L’INTERPELLATION DÉPOSÉE PAR MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE FABIENNE GUIGNARD DEMANDANT À LA MUNICIPALITÉ DE METTRE EN PLACE DES PANNEAUX ÉLECTORAUX CONTINGENTÉS ÉPHÉMÈRES DANS LES DIFFÉRENTS QUARTIERS DE LA COMMUNE LORS DES ÉLECTIONS COMMUNALES, CANTONALES ET FÉDÉRALES

En date du 6 décembre, la Municipalité a répondu par écrit à cette interpellation. Le Président demande à Mme Guignard si elle est satisfaite de cette réponse.

Mme la Conseillère communale Fabienne Guignard est satisfaite des conclusions qui sont faites à sa réponse, moins au développement sur la nécessité et les raisons pour lesquelles il est difficile d’avoir ces contingents pour les élections mais la Municipalité va tout de même répondre à une grande partie à sa demande en élargissant les lieux possibles pour mettre en avant les candidats communaux lors des prochaines élections cantonales. La Municipalité propose de mettre ces panneaux vers la déchèterie, le point de collecte du Chaugand, au Grand-Chemin et de maintenir ceux en place devant la Maison communale et à la COOP, même si on sait qu’ils ne sont pas extrêmement visibles, et qu’il y aurait également une possibilité vers les Croisettes. Ce qui lui fait un peu plus hésiter, mais dans le contexte et l’urgence elle accepte cette proposition. Elle remercie la Municipalité de faire ces tests pour les prochaines élections, en espérant qu’une solution plus moderne que ces gros panneaux soit trouvée dans le futur, et que ceci soit concluant en terme de visibilité pour les candidats de notre Commune et de notre arrondissement pour les élections au Grand Conseil.

Elle ne souhaite pas déposer de résolution.

8. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Enzo Santacroce dépose un postulat au nom du groupe PLR : « Renforcer la durabilité selon un axe économique et industriel. »



Cette demande est inspirée de l'adoption par le Canton du plan climat en 2021 ainsi que de l'acceptation par notre Conseil d'une motion demandant à la Municipalité d'élaborer un tel plan.

Nos concitoyens et nos concitoyennes sont préoccupés à juste titre par le dérèglement climatique et nous comprenons que la question du climat soit l'affaire de tous. Toutefois, le climat est une partie de l'équation lorsque l'on aborde le thème plus général de la durabilité qui a des ramifications multiples dont l'aménagement du territoire et celui des infrastructures.

Sur cette thématique, notre position est de proposer des mesures qui soient individuellement et socialement responsables sans être punitives. Plus précisément, la lutte contre le réchauffement climatique et le gaspillage ne saurait se réduire à une série d'interdictions et à des taxes. Le résultat à l'issue de la votation sur la loi sur le CO2 tend à prouver que la population suisse cherche une autre voie que celle de la décroissance, qui est l'objectif visé par certains mouvements écologistes selon la logique suivante : produire moins pour consommer moins serait la solution, en ce sens que cela engendre moins d'émissions polluantes tout en préservant les ressources. Un des domaines de cette difficile question sont les déchets industriels, considérés comme un problème, alors que nous les envisageons comme des sources potentielles d'énergie renouvelable et de rendement économique. À titre d'exemple, citons les différents cycles de vie du papier et du carton dans le commerce ou encore la production de montres à partir de rognures d'acier récupérées en déchèterie. Dans cette optique, notre credo est d'inciter-recycler-valoriser dans une logique d'économie circulaire :

- **Inciter** : La Commune s'est dotée de programmes d'accompagnement en faveur des citoyens dans leur gestion de la consommation de l'eau et de l'électricité. Nous proposons que dans le programme de coaching il soit mentionné que les bénéficiaires s'engagent à coacher eux-mêmes au minimum deux personnes de leur voisinage ou de leur entourage, ceci afin de renforcer la responsabilité individuelle et collective.
- **Recycler** : Notre commune est équipée d'une déchèterie de pointe, qui, rappelons-le, recycle près de 60% des déchets urbains. Nous souhaitons que la Municipalité intensifie la communication en matière de recyclage, de valoriser les actions mises en place en vue d'inciter la population à repenser ses habitudes de consommation dans l'objectif de réduire ses déchets.
- **Valoriser** : Lors des démolitions de bâtiments, il est possible de réutiliser les déblais pour les nouvelles constructions ou les rénovations, nombreuses actuellement sur notre territoire communal. Dans ce contexte, il est à relever que l'équipe de voirie amène, dans la mesure du possible, les déblais graveleux de ses chantiers à la gravière de la Clé-aux-Moines tout en s'y approvisionnant en écograve, qui est du gravier recyclé. Le PLR soutient ce type de circuit court exemplaire qu'il aimerait voir se généraliser.

Planifier des actions locales et régionales au service de la durabilité :

1. Nous suggérons que la Municipalité reboise ses zones vertes dans le but de renforcer la biodiversité en employant les forces de travail internes telles que l'équipe des espaces verts ;
2. Nous demandons à ce que la gestion des eaux soit optimisée dans le cadre du réaménagement du plateau de la Croix-Blanche et de la place des Croisettes ; en effet, la Municipalité pourrait améliorer la récupération des eaux de surface en aménageant des volumes de



réention longitudinaux en bordure de route qui éviteront la saturation des canalisations d'eau claire. Le bénéfice attendu est double dans la mesure où les collecteurs seront moins sollicités et où le taux d'humidité maintenu profitera aux arbres, à la végétation herbacée et ligneuse ;

3. Enfin, nous proposons à la Municipalité de valoriser l'utilisation des matériaux durables comme le bois régional et le béton recyclé dans les constructions à venir.

En cas de prise en considération du présent postulat, nous aimerions que la Municipalité nous soumette une réponse qui vise des actions faisables et réalistes au service de la durabilité.

Le PLR cherche l'issue en voulant préserver l'environnement grâce à l'économie circulaire qui maintiendra, voire qui créera des emplois dans le domaine de l'innovation. Ce sont ici les conditions indispensables pour générer la prospérité nécessaire aussi bien à la paix sociale qu'à la bonne marche de nos infrastructures et de nos prestations à la population.

M. Nicolas Häusel à une question. Il a appris récemment dans la presse que les SIL avaient baissé le prix de l'eau de 15ct et augmenté la taxe d'épuration de 10 ct. Quelles seront les modifications des taxes d'épuration et de consommation d'eau à l'avenir pour notre commune ?

M. Roland Perrin, Municipal. Sous réserve de vérification, le prix de l'eau va effectivement baisser mais il n'a pas connaissance que le prix de l'épuration va augmenter.

Une réponse plus complète pourrait être donnée lors de la prochaine séance.

9. DIVERS

M. François Puricelli souhaite remercier l'équipe de la voirie pour le travail difficile de déneigement en cette période. Nous jouissons à Epalinges d'un service de 1^{ère} classe pour l'entretien des routes.

Le temps de l'Avent, temps d'attente de la Lumière et de l'Espérance qui vient nous rejoindre au milieu de nos questionnements, est propice à la réflexion et à la remise en question de nos priorités. Le Président est particulièrement heureux que nous ayons ce soir l'opportunité d'entendre deux personnes très inspirantes et qui élargiront un peu notre horizon de nos préoccupations palinzardes.

A la fin de ces annonces, le Président va clore la séance et nous aurons l'occasion d'écouter M. Sébastien Elind, directeur du l'hôtel-entreprise d'insertion de l'Union à Epalinges, qui a ouvert ses portes au printemps 2018. Le projet est porté par Démarche société coopérative - entreprise à but non lucratif reconnue d'utilité publique, active depuis plus de 20 ans dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle. Nous aurons toute à l'heure l'occasion de nous rendre compte de la qualité de leur travail à l'occasion du repas qui nous sera servi.



Le Prof Mathias Roth-Kleiner, fondateur et président de l'Association « Souffle 2 Vies » - aide aux nouveau-nés de Guinée, vient de quitter le CHUV et pourra nous rejoindre pour le repas et ainsi se présenter et présenter l'œuvre pour laquelle la plupart d'entre vous ont donné leur jeton de présence. Il rappelle que le montant sera doublé par la Municipalité, il les en remercie.

Afin de pouvoir passer la parole à M. Elind, le Président va clore cette séance à 19h48.

Avant de quitter la salle et pendant que vous écoutez le Prof Roth-Kleiner, les conseillers sont priés de bien vouloir rester à leur place et de rendre les boîtiers de vote aux membres du Bureau qui vont passer dans les rangs.

Le Président remercie l'Assemblée pour sa participation, et souhaite à chacun et à vos familles, de très joyeuses fêtes de Noël remplies de Vie, Joie, Lumière et Paix, et une excellente année 2022 remplies d'Espérance, satisfactions de tous ordres et bons moments avec ceux que vous aimez.

Très belle fin de soirée, bon appétit et retour chez vous et prenez bien soin de vous !

Epalinges, le 07 janvier 2022.

Le Président :



Laurent Balsiger



La Secrétaire :



Fabienne Gheza